

L'ouverture du don de sang aux homosexuels convainc peu

SANTÉ Les orientations des donneurs sont vues comme secondaires

- Le gouvernement fédéral a donné son feu vert au projet de loi de Maggie De Block modifiant les conditions de dons de sang.
- S'ils s'ouvrent aux homosexuels, ces derniers en seront exclus durant 12 mois en cas de comportement à risque.

Jusqu'à alors, cela leur était interdit. Désormais, les hommes homosexuels pourront, eux aussi, donner leur sang. Un projet de loi de Maggie De Block, ministre fédérale des Affaires sociales et de la Santé publique (OpenVLD), modifiant les conditions pour pouvoir donner du sang a reçu le feu vert du conseil des ministres ce vendredi.

Cette proposition vient de loin. En novembre dernier, une autre mouture avait provoqué un tollé. Il s'agissait alors de restreindre l'ouverture du don de sang des homosexuels à la condition qu'ils aient respecté... un an d'abstinence.

Désormais, le focus est mis sur les comportements à risque. C'est-à-dire ceux qui impliquent un risque de contracter une maladie infectieuse. Ce sont, par exemple, les relations sexuelles monnayées avec un autre homme ou la consommation de drogues via intraveineuse ou intramusculaire par l'un des deux partenaires. Le projet de loi prévoit une exclusion temporaire de 12 mois pour chaque comportement à risque du donneur ou de son partenaire sexuel. Et s'il s'agit d'un nouveau partenaire ? Cette période d'exclusion s'élève alors à 4 mois après le premier contact sexuel avec ce dernier.

Concrètement, avant tout don de sang, un questionnaire, détaillant les

pratiques sexuelles adoptées, devra être rempli. Ce coup de sonde basé sur l'honnêteté du candidat permettra au personnel médical, tenu au secret professionnel, de juger son état de santé probable et de donner, ou non, leur accord pour son don de sang. Celui-ci sera ensuite passé au crible pour détecter des MST.

« Notre priorité en matière de don de sang est la sécurité des patients qui ont besoin d'une transfusion sanguine, explique Maggie De Block dans un communiqué. A cet égard, c'est le comportement sexuel à risque qui importe. L'orientation sexuelle n'a pas d'importance. »

« Il faut se poser cette question : a-t-on besoin de ce sang particulier ? » D'GOFFART

Pour le Dr Jean-Christophe Goffard, infectiologue responsable du centre de référence sida à l'hôpital Erasme, « il s'agit d'une mesure politique et démagogique ».

« Lorsqu'ils se voient refuser de donner leur sang, des gays vivent cela comme une discrimination. Mais, donner son sang n'est pas un droit ! On le donne parce que d'autres en ont besoin. Et il faut veiller à n'avoir aucun accident transfusionnel, explique-t-il. Or, il est connu et démontré que des MST (transmissibles par le sang, NDLR) sont plus prévalentes chez les homos que les hétéros. C'est le cas du VIH, des hépatites B et C mais aussi de la syphilis dont la prévalence est très élevée dans le milieu homosexuel. »

Et d'ajouter « si un gay a un groupe sanguin rare, il est logique d'accepter son don de sang, idem avec un groupe sanguin dont on serait en pénurie. Mais s'il a un groupe sanguin commun, pour lequel il n'y a pas de pénurie, pourquoi le faire dès lors que le risque de contamina-

tion lors de la transfusion est plus grand ? Il faut se poser cette question : a-t-on besoin de ce sang particulier ? Bien que le risque de contamination soit faible, il est important de bien mesurer le rapport risques/bénéfices. » ■

LAETITIA THEUNIS

COUPS DE SONDE

Les associations gays pas emballées

L'exclusion à vie des homosexuels concernant un don de sang, c'est fini. Mais cela ne réjouit pas spécialement le milieu gay. Ainsi, l'association Arc-en-Ciel Wallonie juge les conditions de la proposition de loi de Maggie De Block - lesquelles prévoient une exclusion de 12 mois à chaque comportement à risque - davantage discriminatoires. Elles sont perçues comme dire aux gays qu'ils peuvent donner leur sang à la condition expresse qu'ils changent drastiquement de mode de vie. Du côté de Çavaria, l'association flamande de défense des intérêts pour les homosexuels - masculins et féminins - bisexuels et transgenres, l'analyse est moins sévère. Elle estime en effet que la nouvelle législation sera un pas dans la bonne direction. A noter toutefois que Çavaria juge « très longue », la période d'exclusion de 12 mois.

L.T.H.